

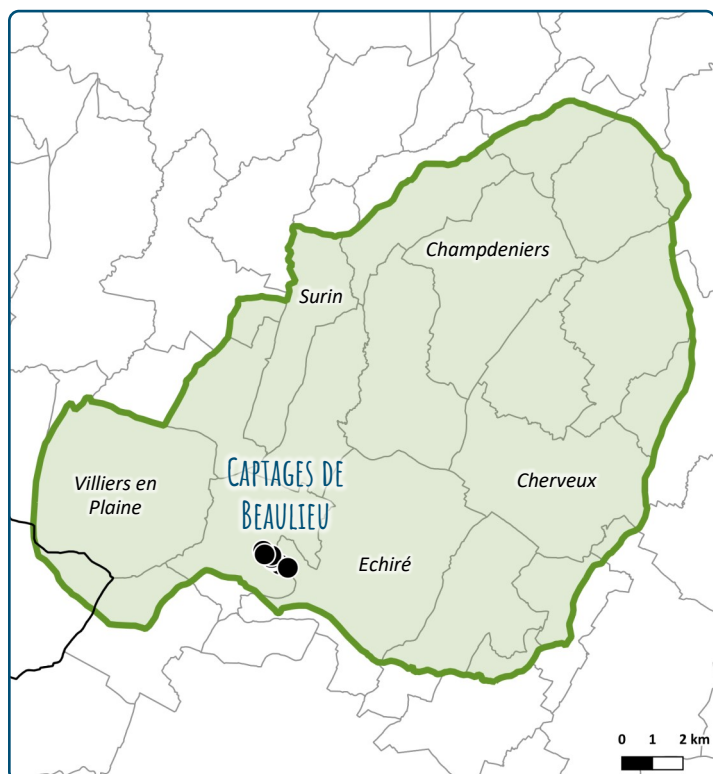


#### ► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2022-2027

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

*Les captages de Beaulieu faisant partie de ces ressources stratégiques, le SECO pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2022-2027.*

#### ► L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DU CENTRE OUEST



#### ► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Les captages de Beaulieu constituent un champ captant implanté dans un méandre de la Sèvre niortaise, sur les communes d'Echiré et Saint-Maxire.

Ces captages, exploités pour la production d'eau potable, sont au nombre de huit. Sept d'entre eux captent la nappe du « Dogger », à seulement quelques mètres de profondeur rendant la ressource très sensible aux risques de pollution émise à la surface du sol.

Le dernier ouvrage capte la nappe du « Lias » à plusieurs dizaines de mètres sous le niveau du sol. L'eau y est de bonne qualité mais malheureusement, ce forage est peu productif.

Le territoire qui alimente en eau ce champ captant s'étend sur 240 km<sup>2</sup> et concerne en totalité ou en partie 23 communes.



Superficie du territoire : 24 000 ha



SAU : 19 000 ha



240 exploitations concernées (>5ha sur le BAC)



Grandes cultures et Polyculture-élevage



Collectivité porteuse du Contrat territorial : SECO



Ressource : Nappes du Dogger et du Lias



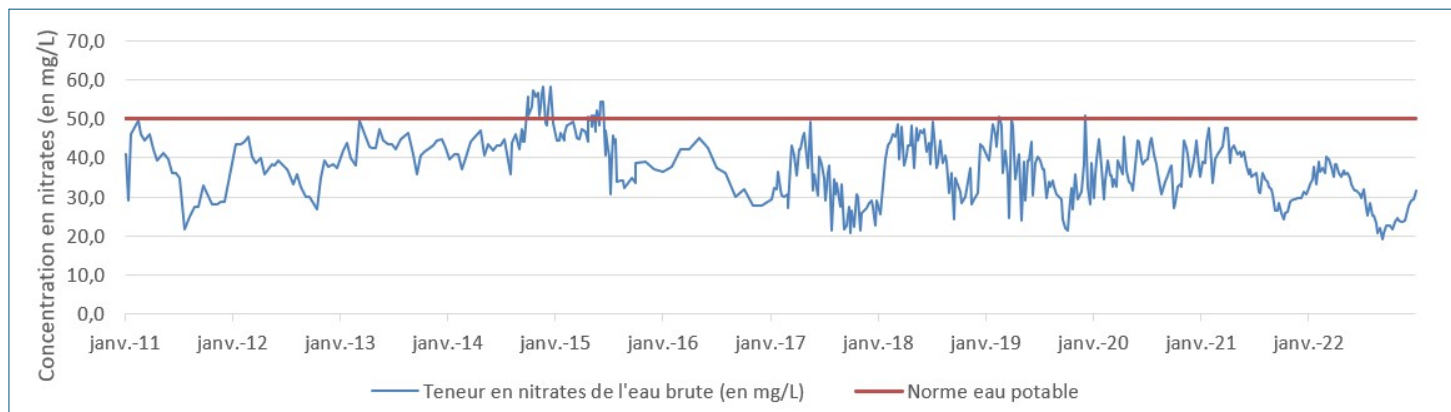
Quantité d'eau captée : 3 Mm<sup>3</sup>/an



Alimentation de 35 000 habitants

# QUALITÉ DES EAUX BRUTES DES CAPTAGES DE BEAULIEU

## ► EVOLUTION DE LA CONCENTRATION EN NITRATES

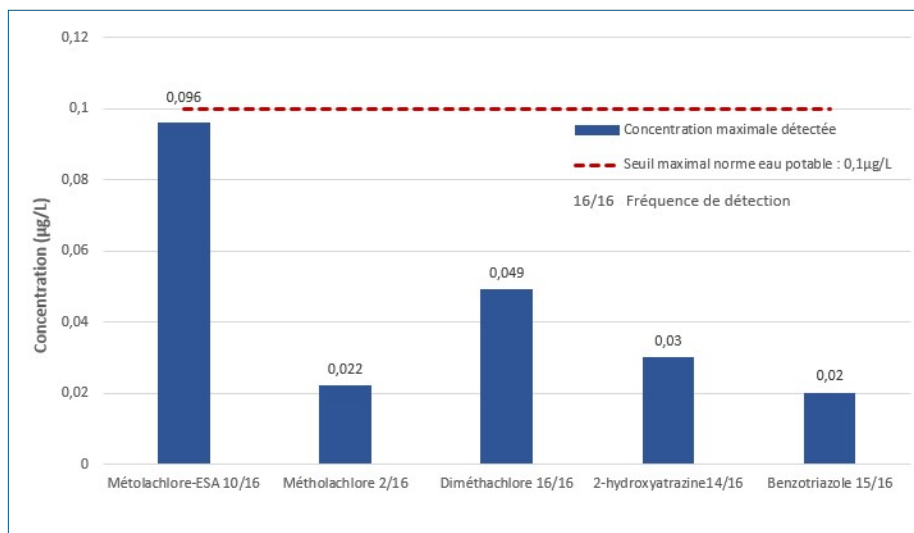


Suivi de la concentration en nitrates dans les captages de Beaulieu depuis 2011

Les dépassements de la norme des 50 mg/L en nitrates obligent à un traitement de l'eau pour la rendre potable. A l'usine, la filière de dénitrification permet d'abattre ce taux, permettant de délivrer une eau de qualité bien en dessous de la norme. On observe tout de même une **hausse régulière des taux de nitrates durant les périodes hivernales**, périodes à risque de lessivage sous forme de pics liés à la pluviométrie. En moyenne, 60% des flux d'azote transitent sur quatre mois, de décembre à mars. La couverture des sols durant cette période permet de capter cet azote avant lessivage et de le restituer aux cultures suivantes.

## ► SUIVI DES CONCENTRATIONS EN PESTICIDES ET MÉTABOLITES

Les détections de molécules phytosanitaires sont récurrentes aux captages. Bien que celles-ci ne dépassent pas les concentrations maximales des normes d'eau potable, afin de garder une marge de sécurité, l'usine abaisse en permanence ce taux. Cependant, si les taux augmentent fortement, les traitements seraient potentiellement incapables d'abattre suffisamment les concentrations afin de délivrer une eau conforme. Les herbicides et leur métabolites (molécules issues de leur dégradation) sont les plus fréquemment détectés.



Concentration maximale détectée par molécule avec fréquence de détection au cours de l'année 2022

**Zoom sur les molécules actuellement autorisées :**

**S-Métolachlore et son métabolite ESA** : le S-Métolachlore compose de nombreux dés herbants sur cultures de printemps, commercialisés sous les noms : Amplitec, Calibra, Camix, Dual Gold Safeneur, Elina, Mercantor Gold, S-Metolastar, par exemple.

**Diméthachlore CGA** : métabolite de dégradation du Diméthachlore, herbicide homologué sur chanvre et crucifères oléagineuses (colzas d'hiver). Le diméthachlore entre dans la composition des produits tels que : Axter, Colzor Trio, Teraxls, Terox, Triur.

Sur l'eau distribuée, tous les résultats sont conformes aux limites de qualité réglementaire même si le traitement en usine (passage sur des filtres à charbons actifs) ne permet pas toujours d'éliminer 100% de leur présence.

Pour toute information, contactez-nous :

Service protection de la ressource du SECO



05 49 06 96 69

re-sources@syndicat-seco.com

Le programme Re-Resources est financé par :



RÉGION Nouvelle-Aquitaine

